

Dans la 1^{ère} lettre d'information, nous vous avons présenté ce qu'est un Schéma de Cohérence Territoriale, ainsi que le diagnostic qui analyse les atouts et faiblesses de notre territoire et dégage les enjeux pour l'avenir.

Pour répondre à ces enjeux, les élus du Pays des Mauges, avec l'appui d'acteurs du monde associatif, professionnel et institutionnel, ont réfléchi à plusieurs scénarios d'évolution possible du territoire pour les 20 ans à venir. Ces scénarios ont été présentés lors de réunions publiques et remodelés pour aboutir au scénario retenu constituant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

A travers ce PADD, l'objectif majeur du Pays est de maintenir et développer notre vitalité. Cette 2^e lettre a vocation d'une part à vous présenter ce projet stratégique pour les Mauges, tel qu'élus et acteurs du territoire l'ont construit et imaginé, et d'autre part à susciter vos remarques.

André MARTIN,
Président du Pays des Mauges,
Maire de Saint-Sauveur-de-Landemont,
Président de la communauté de communes
du canton de Champtoceaux.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Notre objectif principal :
affirmer le « modèle des Mauges »

- 1. un territoire productif**, caractérisé par un haut niveau d'activité,
- 2. un territoire agricole**, rural, où les zones naturelles seront préservées,
- 3. un territoire de proximité** : une structure faite de villages, de bourgs et de petites villes, élément fondamental de notre originalité et de notre mode de vie marqué par la cohésion sociale et le dynamisme associatif.

Renforcer la cohésion du pays et son poids politique par un développement qualitatif et maîtrisé

Le Pays compte utiliser **3 points d'appui** :

1 - l'économie en valorisant l'arrivée de nouveaux actifs

Nos atouts sont :

- un esprit entrepreneurial fort,
- un tissu social dense et vivant,
- un positionnement économique industriel et productif innovant, adaptable, incluant une évolution vers des services aux entreprises,
- une agriculture forte et dynamique.

2 - la coopération avec les agglomérations et territoires voisins

- avec CHOLET qui partage le même modèle de développement,
- avec des territoires confrontés aux mêmes enjeux de pression périurbaine (Ancenis, Clisson, Vallet),
- avec les agglomérations de Nantes et d'Angers.

Le rôle déterminant des axes routiers et ferroviaires

La création du grand contournement nantais avec un nouveau **pont sur la Loire** à hauteur d'Ancenis, ainsi que la poursuite de la **voie rapide** Cholet-Ancenis, constituent un enjeu crucial pour le pays, tant du point de vue de son développement propre que des coopérations qu'il permet de renforcer avec les territoires voisins. Les **dessertes ferroviaires** devront être améliorées et valorisées. Ces enjeux sont partagés par les élus du Choletais, du vignoble nantais, du pays d'Ancenis, ainsi que du pays Loire-Layon.

3 - L'articulation du pays autour de quelques grands pôles

Il s'agit de mieux organiser l'offre économique et résidentielle, les services et les équipements sur différents niveaux de pôles (structurants, secondaires, et de proximité) qui préservent l'identité rurale du territoire tout en favorisant son développement.

Les implications concrètes de ce projet

La population

Le pays continuera à accueillir une population essentiellement jeune et active en provenance des agglomérations voisines. Les Mauges devraient atteindre environ **155 000 habitants en 2030**, soit une progression du même ordre que celle constatée depuis 2000.

Le logement

Cette évolution démographique ainsi que la baisse de taille des ménages impliquera la construction de **18 000 logements** soit environ **900 par an**.

Leur réalisation devra se faire en utilisant en priorité les espaces disponibles à l'intérieur des villes et bourgs existants ou en continuité de ceux-ci.

L'objectif est de **consommer deux fois moins d'espace** que ces dernières années soit **40 hectares par an au lieu de 100** actuellement en agissant sur la qualité d'aménagement à travers des formes d'habitat plus variées.

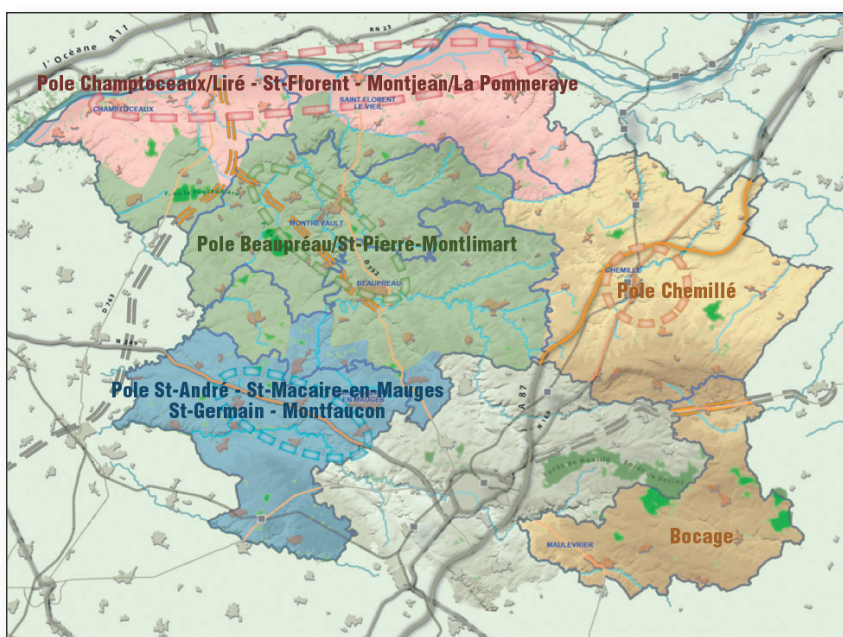
Les commerces et services

Cette qualité d'aménagement doit également favoriser le maintien et le développement des **petits commerces et des services** avec des zones de chalandises plus étendues.

L'agriculture

Une meilleure maîtrise de la consommation d'espace doit permettre de préserver une **agriculture fonctionnelle et performante**. Celle-ci doit conserver son caractère productif et alimentaire tout en développant des activités diversifiées (circuits courts, vente directe...) correspondant aux nouvelles attentes des habitants.

L'offre économique s'organisera à différentes échelles : les Anjou Actiparcs structurants pour le pays à proximité des grands axes routiers, des parcs de taille intermédiaire au niveau intercommunal avec un aspect qualitatif marqué (accessibilité Très Haut Débit, qualité paysagère et environnementale) et des zones artisanales de petite taille (1 à 2 hectares maximum) dans les communes. L'activité des petites entreprises (TPE ou auto-entrepreneuriales) sera favorisée par la mise en place de réseaux (haut et très-haut débit internet).



Les transports et déplacements pourront être facilités par des **liaisons en car** entre les pôles principaux du pays et des **raccordements avec les gares**. Le transport à la demande sera étudié pour la desserte interne du pays. Les cheminements vélo et piétons seront développés.

La politique touristique sera conçue dans le triple objectif de développer la filière économique (hébergements, services...), de rendre le territoire plus attractif pour les ménages et les entreprises, et de développer culture et loisirs.

L'environnement sera préservé et valorisé à travers :

- le développement des **liaisons entre les milieux naturels** (forêts, bocage, cours d'eau) pour favoriser la biodiversité,
- une politique de **valorisation patrimoniale et touristique**,
- l'amélioration de la **qualité de l'eau**,
- une **gestion raisonnée du bocage** pour améliorer la qualité écologique des milieux naturels (maîtrise des ruissellements et des pollutions, sauvegarde des caractéristiques du paysage des Mauges),
- une **urbanisation mieux gérée** au regard du paysage (démarche d'approche environnementale de l'urbanisme),
- une **politique énergétique ambitieuse** basée sur les énergies renouvelables intégrant les éléments du Plan Climat.

Pour en savoir plus :

<http://scotdupaysdesmauges.proscot.fr>